



FICHE D'INSCRIPTION
Accueil de Loisirs
Mercredis du 15 mai au 03 juillet 2024

L'inscription à l'accueil du mercredi se fait avant les vacances scolaires et au plus tard le jeudi midi précédent la venue de l'enfant (sous réserve de places disponibles). Elle impliquera obligatoirement une facturation, que l'enfant ait été présent ou non. Pour les périodes suivantes, une nouvelle fiche d'inscription sera à retirer dans les accueils de loisirs ou au Pôle Administratif, Place des Halles à CHARTRES, ou aux P.E.P 28, 3 rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet www.lespep28.org.

Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier unique, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable.

J'autorise l'Association PEP28 à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caf, dont mes ressources N-2, mon quotient familial N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiaire de l'Aeeh afin de calculer le tarif qui me sera facturé dans le cadre de l'accueil de mon ou mes enfants dans l'accueil de loisirs coché ci-dessus et à conserver les copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans minimum. Si vous n'autorisez pas, vous paierez le montant le plus élevé.

Si ce n'est pas déjà fait, MERCI DE NOUS TRANSMETTRE VOTRE FEUILLE D'IMPOSITION 2022 (sur les revenus 2021).

Autorité parentale	Nom	Prénom	Tél. :
	Nom	Prénom	Tél. :
	Adresse :		
	Mail : @		
1 ^{er} enfant	Nom	Prénom	
	Date de naissance : / /		Maternel / Elémentaire
2 ^{ème} enfant	Nom	Prénom	
	Date de naissance : / /		Maternel / Elémentaire
3 ^{ème} enfant	Nom	Prénom	
	Date de naissance : / /		Maternel / Elémentaire

Merci de cocher l'accueil de loisirs et le type de repas de votre choix :

Accueil de loisirs pour les primaires (3-11 ans)			
Les Accueils de Loisirs	Horaires :	Type de repas :	Adresses :
<input type="checkbox"/> AMILLY	7h30 - 18h30	Yvelines restauration <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI	Rue des Vauroux
<input type="checkbox"/> BAILLEAU-L'EVEQUE	7h30 - 18h30		Parc Olivier Gault
<input type="checkbox"/> DAMMARIE	7h30 - 18h30		Rue de la filerie
<input type="checkbox"/> SAINT-LEGER-DES-AUBEES	7h - 19h		2 rue Neuve
<input type="checkbox"/> BOUGLAINVAL	7h - 19h	La Normande <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI	17 rue de Châteauneuf
<input type="checkbox"/> MAINTENON	7h - 19h	Resto'Val <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI	Ecole du Guéreau (3/5 ans) Ecole Collin d'Harleville (6/12ans)
<input type="checkbox"/> JOUY	7h - 19h	Restauration Chartres métropole <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Végétarien <input type="checkbox"/> PAI	30 rue du Bout-aux-Anglois
<input type="checkbox"/> MORANCEZ	7h30 - 18h30		9 Rue de Chavannes
<input type="checkbox"/> SAINT-GEORGES-SUR-EURE	7h30 - 18h30		2 rue du Général-de-Gaulle
<input type="checkbox"/> SAINT PREST	7h - 19h		15 place Charles Moulin
<input type="checkbox"/> SOURS	7h30 - 18h30		Rue Louis Isambert

Merci de cocher les mercredis retenus :

PRESENCE(S)	MATIN AVEC REPAS			JOURNEE AVEC REPAS			APRES-MIDI SANS REPAS			COUT : 1	COUT : 2	COUT : 3
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}			
Mercredi 15/05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 22/05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 29/05	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 05/06	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 12/06	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 19/06	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 26/06	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mercredi 03/07	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TOTAL												
TOTAL (1+2+3)												

Accueil Mercredi	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon			Enfants extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon		
	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
Revenu fiscal de référence /12						
0 à 1220	6,60 €	4,44 €	3,19 €	23,55 €	15,83 €	11,40 €
1221 à 1500	7,96 €	5,35 €	3,85 €			
1501 à 1800	9,21 €	6,20 €	4,46 €			
1801 à 2100	10,58 €	7,11 €	5,12 €			
2101 à 2400	11,83 €	7,95 €	5,73 €			
2401 à 2900	13,20 €	8,87 €	6,39 €			
2901 à 3400	14,56 €	9,79 €	7,05 €			
3401 à 3900	15,81 €	10,63 €	7,65 €			
3901 à 4400	17,18 €	11,55 €	8,31 €			
4401 et +	18,54 €	12,47 €	8,97 €			
Réduction de 10% à compter du second enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée						

Total Régulé ce jour €

**MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS PAR NOS SERVICES
A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC CETTE INSCRIPTION**

- ⇒ En espèces
- ⇒ Par chèque à l'ordre des PEP28
- ⇒ Par chèque vacances ou CESU non dématérialisé (à hauteur du montant de chaque facture)
- ⇒ Par CB au siège des PEP28

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des PEP 28, dans les structures de loisirs et au Pôle Administratif à Chartres). « En raison de l'utilisation d'un logiciel commun, vos informations seront visibles par l'Association PEP28 ainsi que des collectivités de la ville de Chartres et de l'agglomération Chartres Métropole ».

Fait le :

Signature(s) :